

Rapport annuel  
2019-2020

5HH9B8I 'E I 9' DfjW' &&\$ XY`U' Loi sur l'instruction publique fait obligation à chaque commission scolaire de préparer un rapport annuel rendant compte à la population de son territoire de la réalisation XY'gcb'd'Ub XBYb[ U[ Ya Ybhj Yfg`U'f/i gg]Y`YhXYg'f/gj`U'g'cV'Ybi g/

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du rapport annuel 2019-

Soutien pédagogique  
additionnel É programme